

Burundi : Retour aux drapeau et hymne nationaux obligatoires dans les écoles

@rib News, 15/03/2018 – Source Xinhua Le Burundi décide de restaurer la "valorisation des symboles de la Nation" dans les écoles Le gouvernement burundais vient de décider de la restauration de la "valorisation des symboles de la Nation" dont l'hymne et le drapeau nationaux dans toutes les écoles, pour remédier à une situation de "relâchement" observée ces dernières années.

C'est ce qui ressort d'un point de presse tenu jeudi à Bujumbura par Edouard Juma, porte-parole du ministère burundais de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique. "Effectivement le ministère vient de lancer une circulaire administrative à l'endroit de tous les responsables des directions provinciales et communales de l'enseignement au Burundi, pour que la valorisation des symboles de notre pays, en l'occurrence l'hymne national et les couleurs nationales (drapeau national), soient restaurés dans les écoles. Cette décision est consécutive à un relâchement qui était déjà observé dans pas mal d'écoles burundaises", a-t-il précisé. Il a souligné que cette restauration s'inscrit dans un vaste programme du gouvernement burundais avec en toile de fonds la formation patriotique pour que "les valeurs socioculturelles et politiques typiquement nationales, soient vraiment restaurées". Le Burundi, a-t-il insisté, à travers l'hymne national chantée et le salut des couleurs nationales (drapeau national) par les écoliers et les élèves chaque jour avant le début des cours, veut que les jeunes enfants, soient "imprégnés" de ces valeurs et sachent réellement que ce sont des symboles "extrêmement forts" qui font l'identité du Burundi. Sur une question de savoir si ces nouvelles instructions scolaires au Burundi en matière de symboles nationaux vont s'étendre à l'obligation de chanter l'hymne de la Communauté Est-Africaine (CEA) comme cela est déjà le cas dans certains établissements scolaires au Burundi, M. Juma a recommandé de "bien faire la part des choses" à ce sujet. A ce jour, la CEA est composée de six États, à savoir le Kenya, la Tanzanie et l'Ouganda qui en ont été fondateurs en 2000, le Burundi et le Rwanda qui l'ont rejoint en 2007, ainsi que le Soudan du Sud dont l'adhésion récente remonte à l'an 2016. "En revanche pour ce qui est de l'hymne de la CEA, les jeunes burundais sont encouragés à développer également une conscience de l'appartenance commune à cette organisation d'intégration régionale en Afrique de l'Est...Le gouvernement burundais veut que les jeunes burundais affinent cette fraternité régionale et grandissent avec en ayant à cœur sans cesse qu'au-delà de leur appartenance burundaise, qu'ils sont à part entière membre de cette Communauté", a-t-il expliqué. Toutefois, a-t-il nuancé, le niveau d'obligation pour l'hymne de la CEA est incomparable avec celui appliqué pour l'hymne national pour lequel "la fermeté des autorités scolaires ne doit souffrir d'aucune faille".